



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 8563

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité d'un plan de financement d'urgence pour la construction d'un pavillon femmes-enfants au centre hospitalier André-Rosemon. Elle l'informe que le centre hospitalier de Cayenne, inauguré en 1992, n'a fait l'objet d'aucun aménagement ni agrandissement. Il s'est rapidement avéré sous-dimensionné du fait de l'explosion démographique du département et des phénomènes d'immigration liés à la situation géographique de la Guyane. Le service de gynécologie-obstétrique réalise plus de 2 300 accouchements par an. Il dispose pour cela de 55 lits autorisés, dont le taux d'occupation est de 110 %, soit une réalité de 70 lits occupés en moyenne. Le taux d'augmentation est d'environ 10 % sur les cinq dernières années. Le centre hospitalier ne dispose d'aucune possibilité d'augmentation interne, l'ensemble des spécialités étant d'ores et déjà sursaturées. Dans ce contexte, la construction d'un bâtiment femmes-enfants est la seule opération immobilière qui puisse permettre d'accueillir les patientes et leurs bébés dans des conditions acceptables. Il serait indispensable d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de cet investissement sans attendre le plan Etat-région 2006-2012, compte tenu de l'urgence. Cette construction devrait s'inscrire dans la réalisation du schéma directeur global du centre hospitalier. Elle lui demande de lui faire savoir quels moyens financiers il envisage de mettre en place pour permettre la réalisation de ce pavillon femmes-enfants, afin de libérer les surfaces nécessaires pour l'évolution et le développement ultérieurs des spécialités médicales et chirurgicales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la construction d'un pavillon femmes-enfants au centre hospitalier André-Rosemon. La périnatalité constitue une des priorités du schéma régional d'organisation sanitaire de Guyane arrêté en 1999 et dans lequel le centre hospitalier de Cayenne est classé maternité de niveau 3 et établissement de référence. La construction du pavillon mère-enfant répond à une nécessité de regrouper sur un même site les services de maternité, de pédiatrie et de néonatalogie. Ce projet figure dans le projet d'établissement approuvé par l'agence régionale de l'hospitalisation de Guyane et constitue l'une des premières opérations du nouveau plan directeur de l'établissement. A ce jour, seules les études, dont le montant s'élève à 583 270 euros, ont été financées grâce aux contributions prévues dans le cadre du contrat de plan Etat/région. Le programme technique détaillé sera arrêté en mars 2003, l'avant-projet sommaire en août 2003, permettant de lancer le concours concepteur. Le dernier plan de financement de l'opération arrêté par l'établissement envisage de couvrir, au moyen d'un autofinancement, de subventions et d'un recours à l'emprunt, le coût total de l'opération qui s'élève à 29 millions d'euros. Ce projet pourra être de nouveau examiné dans le cadre des prévisions d'investissements du projet « hôpital 2007 ».

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8563

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4917

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1665